

Organisation des inscriptions

Rentrée scolaire 2023

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription pour les élèves affectés au lycée Pierre Mendès France au 1^{er} septembre 2023.

- Calendrier des inscriptions :

Mercredi 28 juin	Jeudi 29 juin	Vendredi 30 juin	Lundi 3 juillet	Mardi 4 juillet	Mercredi 5 juillet
De 8h30 à 11h30	De 8h30 à 16h30 sans interruption	De 8h30 à 15h30 sans interruption	De 8h30 à 16h30 sans interruption	De 8h30 à 16h30 sans interruption	De 8h30 à 11h30

Vous pouvez vous présenter le jour et l'heure qui vous conviennent le mieux (*prévoir environ 1h30 sur place pour toute la procédure*).

- **Pour procéder à l'inscription, LA PRESENCE DE L'ÉLÈVE ET D'AU MOINS UN DE SES RESPONSABLES LEGAUX EST OBLIGATOIRE.**
- Le dossier d'inscription, y compris celui d'internat pour les élèves y étant admis, sera complété par vos soins sur place puis vous serez reçu en entretien par les CPE, Directrice à la Formation Professionnelle ou Proviseur.
- Les pièces dont vous devez OBLIGATOIREMENT vous munir pour cette inscription sont :
 - 3 photos d'identité récentes (*4 si adhésion à l'UNSS*) comportant chacune au dos nom, prénom et classe de l'élève.
 - Un EXEAT délivré par l'établissement d'origine.
 - Un RIB (*pour tous les élèves, même externes*).
 - La photocopie du livret de famille (*pages parents et enfants*).
 - Si responsables légaux séparés, la photocopie du jugement fixant les modalités de garde de l'enfant.
 - Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève (*recto et verso*) en cours de validité.
 - Une photocopie de la carte vitale de l'élève en cours de validité.
 - Une photocopie du carnet de santé (uniquement les pages vaccinations).
 - L'attestation d'assurance scolaire responsabilité civile de l'élève.
 - L'attestation de recensement établie par la Mairie de résidence ou attestation de la journée de défense et citoyenneté (*uniquement pour les 16 ans et +*).
 - PAP – PAI – PPS si mis en œuvre l'année précédente.
 - Facultatif : chèque de 20€ si adhésion UNSS (*adhésion possible après la rentrée en fonction des activités proposées*).

ATTENTION : tout élève non inscrit le mercredi 5 juillet à 12h00 perd sa place, elle sera proposée aux élèves inscrits en liste supplémentaire dès le 6 juillet à 8h00.